



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 octobre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 septembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h20.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

Etaient absents : Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, Mme Annie PONÇOT (décédée), M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; D. DUMONT/S. KURT ; M. COLLETTE/G. FAIVRE ; E. GIRAUD/N. PERROT.

Budget communal – Décision Modificative n°4 – Travaux des eaux pluviales en agglomération ouest

Dans le cadre du marché public portant sur les travaux d'assainissement en agglomération ouest, le Cabinet ANDRE a été retenu pour une prestation de maîtrise d'œuvre dont les missions complémentaires restent à payer : relevé topographique (TOPO), dossier loi sur l'eau (DLE) et autres, pour un montant total de 5 400 € TTC.

Il s'avère que les crédits inscrits au budget pour cette prestation sont insuffisants (4 500 € TTC).

Il convient par conséquent d'ouvrir des crédits complémentaires :

→ Dépenses d'investissement : article 2315 opération 2012 fonction 811 : 900 € TTC

Cette somme sera prise sur l'excédent budgétaire d'investissement.

Un récapitulatif comptable de cette proposition de décision modificative est proposé en annexe de ce point.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la Décision Modificative n°4 pour le point ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LE HIR



Affiché à la Mairie de Valdahon le :
11/10/2022